

**Municipalité de Normétal  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, tenue au 59, 1<sup>re</sup> Rue, à la salle de l'hôtel de ville, le 8 août 2024 à 18 h 30**

Sont présents : MM Ghislain Desbiens, maire  
Nestor Dubé, conseiller # 1  
Gérald Lamoureux, conseiller # 3  
Steve Lamoureux, conseiller # 5  
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4  
Lise Bégin, conseillère # 6

Sont absents : M. Patrice Morin, conseiller # 2

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

**1. Ouverture**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 18 h 30.

Les membres du conseil ont reçu l'avis spécial de convocation. Il est mentionné également que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le code municipal, aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de cette séance.

2024.08.216

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée unanimement

**3. Administration**

2024.08.217

**3.1 Abroger la résolution 2021.12.260 au point 9.1 Vente de terrain – Les Immeubles du Nord 2020 Inc.**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021.12.260 pour la vente de terrain portant le numéro de lot 6 422 395 à « *Les Immeubles du Nord 2020 Inc.* » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a discuté par téléphone et par courriel avec M. Dany Rollin à quelques reprises pour faire avancer le dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Dany Rollin n'a pas donné de nouvelles, en date de ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal demande par la résolution 2024.06.142 un avis juridique dans le but d'abroger la résolution 2021.12.260;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Normétal peut abroger la résolution 2021.12.260, car aucun contrat ne fut signé entre les parties;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu

**DE PROCÉDER** à l'abrogation de la résolution 2021.12.260 pour mettre fin à la vente du terrain municipal portant le numéro de lot 6 422 395 ;

**DE FAIRE** parvenir une copie de cette résolution à M. Dany Rollin par courriel et par courrier.

Adoptée unanimement

2024.08.218

4. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu de clore la séance, il est 18 h 38.

Adoptée unanimement

\_\_\_\_\_  
Ghislain Desbiens, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Blanchet, greffière-trésorière